

Image not found or type unknown



Reconnaissance tardive de la paternité et nationalité

Par **apricilaalves**, le **20/10/2012** à **18:33**

Bonjour,
Mon nom est Pri. Mon père est un homme français et ma mère est une femme brésilienne. Mes parents ne sont pas mariés. Deux mois avant ma naissance mon père a dû revenir en France en raison de problèmes de santé de mon grand père. Pour cette raison, mes parents ont perdu le contact et ma mère n'a pas été autorisée mettre le nom de mon père sur le certificat de naissance sans que mon père là-bas. Mon père n'a pu me trouver il ya deux semaines, après des années de recherche. J'ai 25 ans. Que lui et moi se demandent est la suivante: après la reconnaissance de la paternité, aurai-je droit à la nationalité française?
Je suis désolé pour mon français: c'est terrible!
Merci.

Par **alfiebe**, le **21/10/2012** à **22:51**

si ton pere est francais, tu es francais egalement.